

BULLETIN COMMUNAL

d'information

N°7 : MARS 2016

Commune de JALHAY



www.jalhay.be

VOS REPRÉSENTANTS COMMUNAUX

VOTRE BOURGMESTRE :



Michel FRANSOLET

- Etat civil
- Police
- Sécurité
- Logement

VOS ECHEVIN(E)S :



1er échevin
Marc ANCION

- Travaux, Forêts
- Agriculture
- Environnement
- Développement durable



2ème échevin
Michel PAROTTE

- Sport- Jeunesse
- Festivités
- Communication
- Sécurité routière
- Citoyenneté



3ème échevin
Francis WILLEMS

- Urbanisme
- Aménagement du territoire
- Tourisme, Culture
- Mobilité, Participation



4ème échevin
Eric LAURENT

- Enseignement
- Finances
- Economie
- Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM-REMACLE

- Santé, Famille
- Petite enfance
- Troisième âge
- Patrimoine
- Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S (par ordre de préséance)



Christian VANDEN BULCK



Dimitri HOUSSA



Julien MATHIEU



Lucienne WILLEM-MARECHAL



Carine BRAUN-SCHROEDER



Jean-Louis DE LEUZE



Bastien LAURENT



Suzanne KONINCKX-HAENEN



Francis LERHO



Eva FRANSSSEN



Sophie MAGIS



Michel PETIT



Jacques CHAUMONT

VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



Béatrice ROYEN-PLUMHANS

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean-Luc HENIN

ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat : 087/37 91 10
de 08h30 à 12h00
et de 13h15 à 16h30

Bourgmestre : 087/37 91 26

Bureau des Echevins : 087/37 91 27 ou 91 28

Etat civil – Population : 087/37 91 10
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
le samedi de 09h00 à 12h00

Urbanisme : 087/37 91 30
de 08h30 à 12h00
le samedi: de 09h00 à 12h00

Marchés publics : 087/37.91.21 ou 122
de 08h15 à 12h00
et de 13h15 à 16h30

Service protocolaire et communication:
087/37 91 42
de 09h00 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

Service des Travaux : 087/47 49 41

Permanence de Sart : 087/29 90 21
lundi de 15h00 à 18h00 et
samedi de 09h00 à 12h00

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Personne de contact :
Cédric DELCOUR
087/379 143
Courriel : energie@jalhay.be

CONSEILS COMMUNAUX 2016

Le 29 mars 2016
Le 25 avril 2016
Le 23 mai 2016
Le 20 juin 2016
Le 5 septembre 2016
Le 24 octobre 2016
Le 28 novembre 2016
Le 19 décembre 2016
(sous réserve de modification)

ACTUALITÉS



Grand Nettoyage de Printemps 2016

Bloquez votre agenda !

La commune de Jalhay participera à la 2^{ème} édition du Grand nettoyage de printemps qui se déroulera les 15, 16 et 17 avril 2016 partout en Wallonie.

Mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou encore un chemin en forêt, en ramassant les déchets abandonnés; voilà l'objectif du Grand Nettoyage de Printemps lancé en 2015 par le Ministre wallon de l'Environnement!

Vous aussi vous souhaitez enfiler vos gants et devenir un Ambassadeur de la propreté ? Constituez une équipe de minimum 2 personnes et inscrivez-vous via le formulaire en ligne <http://bewapp.wallonie.be> jusqu'au 10 avril 2016 à minuit. La Wallonie vous offrira un kit de nettoyage composé de gants, gilets fluorescents et sacs poubelles.

Notre Commune s'est engagée à encadrer les équipes citoyennes qui se formeront sur notre territoire.

Familles, amis, clubs sportifs, associations locales, mouvements de jeunesse, écoles... Plus de 10.000 citoyens ont participé à la 1^{ère} édition du Grand Nettoyage de Printemps en mars dernier. Cette action de sensibilisation à la propreté publique s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions du Gouvernement wallon pour une Wallonie Plus Propre (Be WAPP).

Pour plus d'informations :

Tél : 1718

Site internet : <http://bewapp.wallonie.be> ou via notre page Facebook



LE CONSEIL



Noëlle WILLEM - REMACLE
Présidente



Georges MAGIS
Conseiller



Michel PETIT
Conseiller



Geneviève BERTRAND-SIMAR
Conseillère



Olivier BREDO
Conseiller



Michel WILKIN
Conseiller



Thérèse VAN RUYMBEKE
Conseillère



Nadine CORNET-MICHEL
Conseillère



Anne CHARPENTIER
Conseillère



Catherine ABRASSART
Directrice générale



Jean-Luc HENIN
Directeur financier

L'EQUIPE



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Centre public d'action sociale
Place du Marché 164
4845 JALHAY
Numéro général : 087/29.90.10

Repas chauds à domicile

Depuis le 4 janvier 2016, la distribution des repas chauds a été confiée au traiteur « Le Lagon Bleu ». Les repas sont livrés tous les jours ouvrables de 10 à 13 heures. Ils sont variés et composés au choix d'un potage et/ou d'un plat principal et/ou d'un dessert.

Pour le week-end, vous avez la possibilité de demander des repas froids à réchauffer (ceux-ci vous seront livrés le vendredi).

Plusieurs variantes vous seront proposées au même tarif.

Les plats peuvent être adaptés en fonction des différents régimes (repas pauvre en sel, pour diabétique, sans gluten....) et être hâchés, mixés....

Le tarif est moins cher dorénavant, soit :

Potage	0,53€
Repas et variante	5,78 €
Dessert	0,37€
Total	6,88 €



Toute demande est à adresser au CPAS de Jalhay: ☎ 087/29.90.10 au plus tard la veille.

Suggestion de menus

Lundi

Minestrone
Jambon braisé sauce porto, tomates aux herbes
et pâtes au beurre
Yaourt

Mardi

Potage au cresson
Cuisse de poulet aux champignons et riz créole
Gaufrette

Mercredi

Potage au potiron
Pavé de dinde à l'orange,
chou blanc crème et purée
Crème chocolat

Jeudi

Soupe aux pois
Pain de veau, ratatouille et gratin dauphinois
Biscuits

Vendredi

Soupe de tomates
Filet de sole sauce ciboulette, tomates au four
et purée de brocolis
Fruit



Vous avez une question sur votre pension ?

A défaut de pouvoir organiser une permanence dans notre commune, voici les infos suivantes :

Adresse : Office National des Pensions – Bureau de Malmédy
Avenue des Alliés 28 à 4960 Malmédy



Téléphone : numéro gratuit 1765 – appuyez ensuite sur 2-1 8025

Horaire : tous les jours ouvrables de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
une permanence est organisée à l'Administration Communale de SPA
rue de l'Hôtel de Ville 44, le 4ème mercredi de chaque mois de 9 à 12h00 et de 13 à 15h30

Courriel : malmédy@onp.fgov.be

Si vous disposez d'un lecteur de carte d'identité, le site mypension.be pourra vous fournir des renseignements utiles. Gardez votre numéro de registre national à portée de main.

Evitez le Pointpension (4ème mardi du mois au matin) très fréquenté en venant au bureau régional un autre jour !

Plan canicule

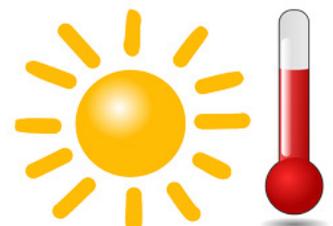


Dans quelques mois, l'été reviendra avec ses éventuelles périodes de canicule. On sait que ces périodes de grandes chaleurs sont pénibles et dangereuses pour les personnes âgées, surtout si elles vivent seules.

C'est pourquoi, il est possible aux personnes de plus de 70 ans de s'inscrire, dès maintenant, au **CPAS de Jalhay** afin d'être contactées quotidiennement pendant une période de canicule. Nous vérifierons de cette façon que la personne n'est pas en souffrance. En cas de non-réponse à l'appel téléphonique, des mesures pourront être prises afin de lui venir en aide (services de secours ou personne proche de contact).

Soyons solidaires et restons attentifs à notre entourage, notre famille ou nos voisins afin d'éviter le pire à des personnes à risque.

Pour s'inscrire : 087/29.90.10



Livraison de gaz ou de mazout; bénéficiez d'une allocation de chauffage !

Conditions à remplir :

A- Répondre à **un** des trois critères suivants :

- 1- Vous (et tous les membres de votre ménage) avez le statut OMNIO à la mutuelle.
- 2- Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 17303,80€ augmentés de 3203,40€ par personne à charge.
- 3- Vous êtes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.



B- Se chauffer au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

Si vous répondez à ces conditions, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS tout au **long de l'année** dans les **60 jours** qui suivent la livraison du combustible.

L'allocation est octroyée à raison de 0,14€/litre pour **volume maximal de 1500 litres par année civile**, en une ou plusieurs livraisons.

Attention !! Il faut introduire une demande (dans les 2 mois), pour chaque facture.

Documents nécessaires :

Pour la catégorie 1 : votre carte d'identité et votre facture de chauffage

Pour la catégorie 2 : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous avez des difficultés à payer vos factures de chauffage.
- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous avez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

Vous pouvez vous présenter du lundi au vendredi de 9 à 11h à Sart (place du Marché 164) ou à Jalhay (bâtiment de l'administration communale 1° étage) de 9 à 11h les lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

 : **087/29.90.22**

Responsable : Cécile Sente



Le Fonds Social chauffage.... Un geste chaleureux !

Les chômeurs ont-ils droit à des congés ?



Les personnes bénéficiant d'allocations de chômage ont droit à quatre semaines de vacances (24 jours puisque le chômage est indemnisé sur base de 6 jours/semaine). Pendant ses congés, l'allocataire continue de percevoir son chômage, qui fait office de pécule de vacances.

Ce n'est pas le cas pour ceux et celles qui ont travaillé l'année précédente. En effet, le travailleur qui perd/quitte son emploi touche son pécule de vacances pour le travail effectué l'année précédente. Ceci implique que les nouveaux allocataires ne toucheront pas d'allocations de chômage pendant leurs vacances pour les jours couverts par le pécule de vacances obtenu sur base du travail, à la rupture de leur contrat.

Il est préférable de prendre ses jours de vacances au cours de l'année pour ne pas qu'ils soient tous déduits en décembre, ce qui impliquerait un manque de ressources pour le mois de décembre.

Agence Immobilière Sociale « Haute Ardenne » : changement.

Vous désirez prendre un renseignement ou vous inscrire comme candidat pour obtenir un logement via l'AIS ?



Auparavant, vous pouviez vous rendre à la permanence organisée, à Jalhay, chaque 1er mardi du mois de 13h00 à 16h00.

Aujourd'hui, il vous suffit de contacter l'AIS afin de fixer un rendez-vous avec Monsieur MINET, assistant social à l'AIS « Haute Ardenne » au 080/34.15.79 du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30.

Pour rappel ; pour ce rendez-vous, il sera utile de vous munir des documents suivants:

- carte d'identité ;
- composition de ménage ;
- preuve de revenus (avertissement extrait de rôle de l'année précédente) ;
- certificat de bonne vie et mœurs ;
- preuve de paiement des trois derniers mois de loyer ;
- attestation de revenus ou fiche de salaire
- document attestant le paiement des allocations familiales ou extrait de compte.

Conditions d'accès pour les locataires:

Tout ménage ou personne à revenus précaires ou modestes, c'est-à-dire dont les revenus imposables ne dépassent pas:

- 25.700 euros pour une personne seule
- 32.100 euros pour les personnes vivant habituellement ensemble.
- Ces montants sont majorés de 2.400 euros par enfant à charge.

Ces personnes ne peuvent détenir un logement en pleine propriété ou en usufruit, sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable ou inhabitable.

Repas des Aînés

Le CPAS de Jalhay vous invite cordialement à son 9^{ème} repas annuel des aînés (plus de 60 ans).

le VENDREDI 13 MAI 2016 dès midi.

La salle « La grange » à Sart sera une nouvelle fois le théâtre de la convivialité, de la gourmandise, des retrouvailles et de la fête ! L'indétrônable Guy Glorian sera bien entendu parmi nous pour assurer l'ambiance musicale alors «haut les cœurs», le tempo sera dans les assiettes et les serviettes ! Comme l'an dernier, l'invitation se fait via ce bulletin communal et plus par courrier. Vous pouvez donc réserver dès maintenant et ce jusqu'au jeudi 28 avril au plus tard !

Réservez par téléphone au 087/29.90.10
ou par courriel à genevieve.colard@cpasjalhay.be

Votre inscription est **OBLIGATOIRE** et ne sera effective qu'à la réception de votre paiement sur le compte bancaire IBAN n° : BE28 0910 0097 8820, avec la communication importante :
« NOM – Prénom – Repas du 13/05/16 ».

Sauf avis contraire de votre part, votre image peut être utilisée dans toute publication du CPAS ou de la commune de Jalhay.



Pour mieux comprendre l'accueil actuel des demandeurs d'asile dans notre commune...

Ces derniers mois, la forte hausse du nombre de demandeurs d'asile a saturé les structures d'accueil en place.



Ne disposant plus de places d'accueil en suffisance, Fedasil a lancé un appel à des initiatives privées afin d'héberger temporairement les demandeurs d'asile pendant l'examen de leur demande qui débute à l'inscription de leur demande auprès de l'Office des Etrangers.

Le propriétaire du Camping Spa d'Or a répondu à cet appel en proposant dans un premier temps un accueil provisoire de 6 semaines pour 300 migrants. Par la suite, il a sollicité un permis d'urbanisme relatif à l'implantation de 67 caravanes, en zone de loisirs, mais destinée à de l'habitat résidentiel permanent, non conforme à la zone.

Le camping et les nouveaux aménagements ont été mis en conformité par rapport aux normes environnementales en vigueur et aux impositions faites par le Service de la Zone de Secours.

Le projet étant soumis à l'application de l'article 127, le permis d'urbanisme sera délivré par la Fonctionnaire déléguée pour une période de 2 ans et non 5 comme le permet la législation, et ce à la demande du Collège. Au terme de ce délai, le camping devrait récupérer une affectation exclusivement touristique.

Suite à la prise de position du Bourgmestre, il ne sera accepté que 3 migrants issus de familles différentes et non 6 par bungalow comme le projetait le propriétaire. Ce sont 348 migrants et non 550 qui sont actuellement hébergés au Camping Spa d'Or et les bungalows sont complètement occupés.

Comment fonctionne le centre d'accueil au Camping Spa d'Or?



Fedasil en a confié la gestion à la Croix-Rouge; le centre d'accueil est une structure 'ouverte', ce qui signifie que les résidents sont libres d'y entrer et d'en sortir.

Dans le centre d'accueil, les demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'une aide financière mais reçoivent l'hébergement, les repas, l'habillement et l'accès aux installations sanitaires tout au long de la procédure d'asile. Ceci est donc communément appelé l'aide matérielle.

Cette aide comprend également l'accompagnement social, médical et psychologique, de l'argent de poche ainsi que l'accès à l'aide juridique et à des services tels que l'interprétariat, les formations et les programmes de retour volontaire.

Comme tous les mineurs en Belgique, les enfants résidant dans un centre d'accueil sont soumis à l'obligation scolaire : actuellement 6 enfants ont intégré les classes maternelles à Tiège et 7 autres à Sart. Les autres enfants présents au centre d'accueil poursuivent leur scolarité dans des établissements scolaires de communes limitrophes.

Pour les résidents, le séjour en centre signifie l'attente d'une décision quant à leur demande d'asile. Les familles résident ensemble alors que les personnes isolées se partagent un logement commun. Comme la vie en communauté demande une certaine adaptation, un règlement d'ordre intérieur aide à organiser cette cohabitation. Personnel et volontaires aident les résidents à donner un sens à leur quotidien en proposant diverses activités.

Tout demandeur d'asile qui n'a toujours pas reçu de décision quatre mois après l'introduction de sa demande est autorisé à travailler. Dans ce cas, le droit à l'accueil et l'aide matérielle restent valables, mais le demandeur d'asile devra donner une contribution financière s'il séjourne toujours dans le centre d'accueil.

Et ensuite ?

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), après un examen approfondi de la demande d'asile, notifiera sa décision au demandeur d'asile par courrier :

- soit il sera reconnu réfugié et à partir de ce moment-là il aura droit à l'aide sociale
- soit sa demande d'asile sera refusée. Si elle est refusée et qu'il a épuisé toutes les possibilités de recours, le demandeur d'asile reçoit un ordre de quitter le territoire.

Naissances



26.08.2015 : DIMANCHE DEPAIRON Max, SART-Tiège
27.08.2015 : SCHYNTS Clémence, JALHAY
31.08.2015 : ONGHENA Eléonore, SART
07.09.2015 : MIGEAL Chloé, SART
09.09.2015 : LEJOLY Elsa, SART-Tiège
10.09.2015 : SLANIA Léonie, JALHAY
12.09.2015 : MINET Naël, SART
29.09.2015 : CREMERS MAGOTIEAU Rose, SART-Wayai
01.10.2015 : ONGHENA Mathis, SART-Tiège
06.10.2015 : SIMONT LEDENT Jules, SART
18.10.2015 : LEIDGENS Anne, JALHAY
18.10.2015 : MULENAERTS Gabrielle, SART-Wayai
05.11.2015 : TRILLET Marion, SART-Nivezé
10.11.2015 : LAMBERT Ethan, SART
02.12.2015 : BALTUS Siliann, SART-Tiège
03.12.2015 : CORTEIL Constance, SART-Nivezé
11.12.2015 : GERARDY Manon, SART-Nivezé
18.12.2015 : VEISENBERGER Raphaël, SART-Tiège
22.12.2015 : FONTAINE Côme, JALHAY
30.12.2015 : DUYSSENS Timéo, JALHAY-Mariomont
08.01.2016 : WILLEM Léon, SART-Stockay
12.01.2016 : PONCELET Elena, JALHAY-Charneux
19.01.2016 : DONEUX Jeanne, SART-Tiège
21.01.2016 : MOËS Eric, SART-Nivezé
21.01.2016 : DESSAUCY Enora, JALHAY
03.02.2016 : DROUGUET Marion, SART-Tiège
10.02.2016 : FILOT Maëly, JALHAY-Charneux
18.02.2016 : DELHASSE FREROT Malo, SART
19.02.2016 : WINAND Théo, JALHAY-Surister
23.02.2016 : DE PALMENEAR Aloys, SART-Tiège

Decès



03.09.2015 : POUMAY-THISSEN Marie, JALHAY-Foyr
05.09.2015 : HUBIN-REUTER Patricia, JALHAY-Mariomont
06.09.2015 : PAULY-BREUWER Denise, JALHAY-Herbiester
10.09.2015 : FONDEUR-FORIR Denise, SART-Nivezé
15.09.2015 : DE CUYPER Cédric, SART-Nivezé
23.09.2015 : GIERKENS Jean, SART-Solwaster
24.09.2015 : MATHU Raymond, JALHAY-Herbiester
30.09.2015 : LEMAITRE Roger, JALHAY-Herbiester
04.10.2015 : DECLoux Georges, JALHAY-Mariomont
09.10.2015 : LANGOHR-CORTEIL Hélène, JALHAY-Haut-Vinâve
09.10.2015 : ANCIAUX-PEERBOOM Marguerite, JALHAY-Charneux
12.10.2015 : CHARLIER Pierre, JALHAY
21.10.2015 : KAIVERS Ferdinand, JALHAY
26.10.2015 : DEFRAITURE André, JALHAY-Surister
05.11.2015 : LOPPE-DUCULOT Marie-Thérèse, SART-Nivezé
12.11.2015 : BERTEMES Francis, SART-Tiège
15.11.2015 : CAULIER José, SART-Nivezé
27.11.2015 : LAGUESSE-JONCKEAU Germaine, JALHAY
28.11.2015 : GANTOY-CRUTZEN Josette, SART-Nivezé
02.12.2015 : PONCIN Jean-Claude, SART-Nivezé
29.12.2015 : DELAVIGNETTE-SASTRE Paula, SART-Nivezé
30.12.2015 : FILOT-DUMONT Hélène, SART-Nivezé
02.01.2016 : DEJEMEPPE Léopold, JALHAY
13.01.2016 : NOIRFALISE José, JALHAY
16.01.2016 : DUOMNT-MATHIEU Yvonne, SART-Nivezé
06.02.2016 : CRAMILION-LEJEUNE Mariette, SART-Nivezé
07.02.2016 : MAUHIN Marcel, JALHAY
07.02.2016 : DUVNYAK-GEORG Marie, JALHAY-Herbiester
13.02.2016 : VANLIMBERGEN Philippe, JALHAY-Surister
15.02.2016 : MICHIELS-BILLEN Georgette, JALHAY
17.02.2016 : JONCKEAU Gérard, SART-Tiège
23.02.2016 : SEPULCHRE Fernand, SART-Nivezé

CENTENAIRE

19.02.2016 : JAMINET-FRANCK Marie, de SART-Nivezé

Anniversaires de mariage

NOCES D'OR (50 ans de mariage)

11.09.2015 : ROUMEZ Fernand et WILLEM Renée, de SART- Stockay
29.09.2015 : NEUVILLE Emile et RAMOS DIAZ Isabel, de SART-Nivezé
02.10.2015 : DEUMER Jean Marie et VANMEERBEEK Denise, de SART-Balmoral
16.10.2015 : WARLAND Helmut et DARIMONT Ghislaine, de JALHAY
18.12.2015 : LOI Aldo et ZANOLLI Ilda, de JALHAY
09.02.2016 : JACQUINET Paul et HARDY Yvette , de JALHAY-Herbiester

NOCES DE DIAMANT (60 ans de mariage)

27.09.2015 : VAESSEN Georges et MANGUETTE Denise, de JALHAY
20.10.2015 : POTTIER Iwan et DELHAVEE Jeanne, de JALHAY-Foyr

NOCES DE BRILLANT (65 ans de mariage)

06.10.2015 : THONON Joseph et HILGERS Clémentine, JALHAY-Foyr



Activités de nos Aînés



GOUTER de PÂQUES : le 10/04/2016 à 14h00 à HERBIESTER



EXCURSION le 19/05/2016 à NASSOGNE



VOYAGE : du 19 au 23/06/2016 dans le JURA



EXCURSION : le 11/07/2016 à la Ferme des Fées à LES HAYONS



EXCURSION : le 10/08/2016 à WATERLOO



CROISIÈRE ARDENNAISE : le 15/09/2016 à GIVET



EXCURSION : le 12/10/2016 visite de la Brasserie Jupiler

COMITE DES 3 x 20 DE JALHAY-SART - Responsable : BOLETTE Marie-Hélène
80, av René Lange 4910 THEUX - 087/22 48 41 - 0479/58 60 97

La Commune de Jalhay en partenariat avec Les Seinglés du mardi, proposent le programme



OBJECTIF SANTÉ !

Outre la convivialité, l'objectif principal du programme « Je cours pour ma forme » (JCPMF) est la santé. Le programme se décline en cycles de 3 mois d'entraînement à raison de 3 séances par semaine. Un animateur formé vous entraîne par petits groupes et vous donne également les clés pour vous entraîner individuellement.

Au terme du premier niveau, vous serez capable de courir une distance de 5 km.

Au second niveau, vous parcourrez des distances allant jusqu'à 10 km, et ainsi de suite...

POUR QUI ?

Vous êtes peu ou pas sportifs ? Vous avez plus de 12 ans et souhaitez améliorer votre forme ? Vous voulez maigrir (oui, ça marche !)

Ce programme est fait pour vous !

A QUEL RYTHME ?

Un cycle s'organise au rythme de 3 séances hebdomadaires dont une, au minimum, sera encadrée par l'organisateur officiel. Si l'organisateur n'organise pas la 2^{ème} et la 3^{ème} séances de la semaine, il vous remettra le programme d'entraînement pour que vous puissiez l'exécuter à partir de chez vous, par exemple.

DANS QUELS OBJECTIFS ?

Les principaux objectifs du programme sont la santé et la convivialité. L'objectif chiffré sera le nombre de kilomètres parcourus lors du test de fin de cycle (5, 10... Km). Le test peut être organisé au lieu d'entraînement habituel ou lors d'un événement reprenant la distance à parcourir. Vous serez récompensé par un diplôme à la fin de ce test.

Pour s'inscrire : il suffit de se présenter le 4 avril à 18h15; nous vous remettrons une fiche avec quelques données personnelles à fournir (adresse, date naissance, e-mail...).

Le montant de l'inscription pour une session est de 30 €.

HORAIRE

Année	Saison	Niveau	Début	Jour de semaine/Heure	Contact	Lieu
2016	Printemps	Niveau 1 0-5 km	04/04/2016	lundi : 18h30 jeudi : 18h30	André Belboom 0494/57 94 65	Rue de la Fagne, 12 Ecole communale
2016	Printemps	Niveau 5-10 km	04/04/2016	lundi : 18h30 jeudi : 18h30	André Belboom 0494/57 94 65	Rue de la Fagne, 12 Ecole communale

Trophée du Mérite Sportif 2015

Le 22 janvier 2016, ont été remis les Trophées du Mérite Sportif ainsi que les médailles du service sportif, culturel et philanthropique.

TROPHEE DU MERITE SPORTIF PAR EQUIPE

L'équipe communale de Jalhay, pour sa victoire au Trophée des communes sportives à Mouscron

TROPHEE DU MERITE SPORTIF INDIVIDUEL

Roland LEBALLUE, Champion de Belgique et Médaille d'Or au tir à 25 mètres en extérieur

Etaient également nominés : Frédéric DECERF (Participation à la course Paris-Brest-Paris (1.230 kms à vélo)), Jérôme SCHEEN (Champion de Wallonie sur route (aspirants 13 ans en cyclisme), Vincent SWARTENBROUCKX (3ème belge en vétérans 1 à l'Ultra Trail du Mont Blanc).

MEDAILLE DU SERVICE SPORTIF, CULTUREL ET PHILANTHROPIQUE

Paul HELMAN, bénévole au sein du club de football de Nivezé depuis sa création en 1965. Vice-président actuel du club, il s'occupe de l'entretien des installations depuis plus de 50 ans.

Toutes nos félicitations à tous ces sportives et sportifs ainsi qu'au bénévole mis à l'honneur cette année.



Un cercle apicole à Jalhay



Depuis 2011, notre commune s'est inscrite dans le plan Maya qui vise au maintien de la biodiversité et à la protection des populations d'abeilles et des insectes butineurs.

C'est dans ce cadre que nous avons organisé des cours d'apiculture qui ont reçu un franc succès. Ceux-ci se sont terminés au mois de décembre et, après deux années de formation, la plupart des personnes qui ont suivi ces cours disposent à présent de leurs ruches et produisent leur miel en participant à la pollinisation de nos campagnes.

Le désir d'aller plus loin dans la connaissance du monde apicole a cependant germé chez plusieurs élèves qui ont souhaité qu'un cercle apicole voit le jour au sein de notre commune. C'est ainsi qu'une première réunion a été organisée au mois de février et que d'autres rencontres seront prévues durant l'année. Si vous désirez rejoindre ce cercle, vous pouvez contacter le 087 22 11 67 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : patrick.jetzer@skynet.be



Fermer sa propriété.

Nous avons la chance de vivre dans une commune rurale, où de nombreux agriculteurs permettent de garder un environnement de qualité. Ces agriculteurs sont amenés régulièrement durant la période estivale, à transférer leur bétail d'une pâture à une autre en utilisant les voiries et en passant devant les habitations. Pour éviter tout problème et ne pas risquer de voir votre jardin endommagé, ils aimeraient que vous installiez à l'entrée de votre propriété un moyen, même sommaire, pour empêcher le bétail d'entrer chez vous. Une simple corde ou une chaîne en plastique suffisent généralement à empêcher l'entrée du bétail dans votre propriété. Merci pour eux.

Encore des canalisations bouchées !

Nous avons connu durant cet hiver des précipitations fort importantes. Celles-ci, cumulées à la présence de végétaux dans les fossés, ont bouché nombre d'aqueducs et de canalisations, ce qui a provoqué de nombreux désagréments chez certains habitants.

C'est la raison pour laquelle nous insistons une fois encore: les fossés ne sont pas prévus pour y déverser les herbes de pelouses, les déchets de haies ou pour faire son compostage.

De même, il convient de ne pas planter d'arbre(s) à proximité d'une canalisation; les racines pourraient s'y introduire et, à terme, boucher celle-ci.

Nous devons intervenir chaque année pour des problèmes de cet ordre, en subissant trop souvent les foudres des riverains qui s'avèrent être responsables des situations qu'ils dénoncent.

Pensez-y.



Encore dix nouveaux abribus.

En 2014, la commune avait remplacé dix abribus. Aujourd'hui, un nouveau dossier de remplacement de huit abris et de deux nouveaux est prêt à être envoyé au SRWT afin d'obtenir des subsides. C'est donc prochainement que de nouveaux abris vont être installés sur notre commune. En voici la liste :

- Foyr : au lieu-dit « Chapelle ».
- Foyr : au centre.
- Vervierfontaine : au carrefour entre la route vers Verviers et celle vers Limbourg.
- Tiège : en face de l'église.
- Tiège : avant le pont de l'autoroute près des Bansions.
- Sart : au carrefour d'Arzelier.
- Sart : avenue Léonard Legras près de Sart-station.
- Sart : à Stockay.
- Nivezé : devant les cheveux d'argent.
- Jalhay : à Werfat, sur la grand route dans la direction de Verviers.

Le montant de l'investissement est de 55.000€ avec un subside de 44.000€



VOUS REALISEZ DES TRAVAUX CHEZ VOUS, PENSEZ AUX PRIMES DE LA REGION WALLONNE !

Diminuer notre consommation et augmenter notre autonomie énergétique est un choix gagnant à long terme. Les primes représentent certes un incitant, mais elles ne constituent pas le seul avantage. Le gain de confort (acoustique, sensoriel...) est aussi un élément déterminant dans la décision d'amélioration de nos logements. Réaliser des travaux d'isolation ou d'amélioration de système de chauffage permet de profiter des bénéfices dès la saison de chauffe suivante !

Qui peut bénéficier des primes Energie ?

Tout particulier âgé de 18 ans minimum, disposant d'un droit réel sur le logement concerné (le logement doit être situé en Wallonie et avoir connu une première occupation en tant que logement il y a plus de 20 ans). Les revenus doivent, par ailleurs, être \leq à 93.000 €. Le demandeur doit remplir une des conditions suivantes (12 mois max à daté de la liquidation de la prime) :

- Occuper le logement à titre de résidence principale et ne pas affecter tout ou une partie du bien à une activité professionnelle (5 ans min.)
- Mettre le logement en location via une agence immobilière sociale, une société de logement de service public ou tout autre organisme désigné par le Ministre (6 ans min.)
- Mettre gratuitement le logement à disposition d'un parent ou allié jusqu'au 2ème degré à titre de résidence principale (1 an min.)

Un avertissement préalable doit être envoyé à la Région wallonne avant tout travaux ! Détails concernant les conditions d'octroi et les engagements auprès du Guichet Energie Wallonie à Verviers.

Quels sont les travaux concernés par les primes à l'énergie ?

Travaux économiseurs d'énergie			Montant de base
Isolation thermique du toit	par le demandeur	$R \leq 4,5 \text{ m}^2\text{K/W}$	2 €/m ² -> max. 100 m ²
	par entrepreneur		5 €/m ² -> max. 100 m ²
Isolation thermique des murs (par entrepreneur)	par l'intérieur	$R \leq 2 \text{ m}^2\text{K/W}$	8 €/m ² -> max. 100 m ²
	par la coulisserie	$R \leq 1,5 \text{ m}^2\text{K/W}$	6 €/m ² -> max. 100 m ²
	par l'extérieur	$R \leq 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$	12 €/m ² -> max. 100 m ²
Isolation thermique des sols (par entrepreneur)	par la cave	$R \leq 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$	8 €/m ² -> max. 100 m ²
	par la dalle	$R \leq 2 \text{ m}^2\text{K/W}$	
Installation de systèmes de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire performants (par entrepreneur)	Chaudière gaz naturel à condensation		200 €
	Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire		400 €
	Pompe à chaleur pour le chauffage Pompe à chaleur combinée (chauffage et eau chaude sanitaire)		800 €
	Chaudière biomasse		800 €
	Chauffe-eau solaire		1.500 €
Réalisation d'un audit énergétique	par un auditeur agréé PAE2		200 €

Des majorations sont possibles selon la catégorie de revenus et pour la réalisation simultanée de plusieurs travaux énergie.

ENERGIE

Sachez également qu'il existe, en plus des primes Energie, les primes Rénovation pour les logements (remplacement des menuiseries extérieures, travaux de toiture, assèchement/stabilité/ salubrité des murs ou sols et mise en conformité de l'électricité) et la réduction fiscale pour l'isolation de la toiture par entrepreneur.

Il existe aussi, en Wallonie, l'Ecopack et le Rénopack, prêt à tempérament 0% pour financer les travaux énergie et rénovation.



Economisez et gagnez en confort !

Techniques de mise en œuvre ou conseils pour une meilleure performance énergétique...

Contactez les consultants, ils vous répondent gratuitement et en toute indépendance !

GUICHETS ENERGIE WALLONIE à VERVIERS

Pont de Sommeleville, 2

Tél : 087/327 587

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h + le mercredi de 13h à 16h,
en dehors de ces heures sur rendez-vous

Courriel : guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be

Site internet : <http://energie.wallonie.be>



Votre facture d'électricité, comment cela fonctionne ?

Dans le marché libéralisé, les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture sont séparées. Leur coût est clairement identifié désormais dans la facture au client. Il faut encore y ajouter les taxes et surcharges imposées en vertu des dispositions légales.

La facture se décompose de la manière suivante :

1. **Prix de fourniture (au kWh)**: intègre le prix de production ainsi qu'une marge bénéficiaire pour le fournisseur. Les fournisseurs possibles (liste non-exhaustive): Electrabel, Luminus, Lampiris, Nuon, Essent, Belpower, Energie 2030, EDF,...
2. **Prix du transport**: tarif pour l'utilisation du réseau de transport national (haute tension pour l'électricité). La gestion des réseaux électriques est confiée à des monopoles privés: Elia pour l'électricité.
3. **Prix de la distribution**: tarif pour l'utilisation du réseau de distribution local. La gestion des réseaux électriques et de gaz est confiée aux gestionnaires de réseaux de distribution (GRD): l'électricité avec TECTEO.
4. **Surcharges et taxes**: prélevées par l'Etat fédéral et par la Région wallonne (pour financer des mesures de nature sociale, environnementale ou liées à la régulation).

L'élément sur lequel va jouer la concurrence entre les fournisseurs ne concerne donc que le point 1.

Les autres éléments sont soit fixés par des dispositions légales (point 4), soit régulés/encadrés (point 2 et 3) et **seront identiques quel que soit le fournisseur**.

Le fournisseur, de son côté, est obligé de faire apparaître certaines données sur la facture, par exemple :

- La période couverte par le décompte.
- Le délai de paiement et la date d'échéance de celui-ci.
- Le nombre de kWh consommés pendant la période couverte.
- Le prix du kWh.
- Le coût de la procédure en cas de règlement tardif.
- Le numéro de téléphone du service à contacter en cas de panne due à un problème de réseau.

Comment choisir correctement son fournisseur ?

Des sites internet mettent à votre disposition un «simulateur tarifaire» qui vous permettra de comparer objectivement les offres qui vous sont faites par les différents fournisseurs. Vous pourrez ainsi choisir votre fournisseur en toute connaissance de cause. Les sites internet sont les suivants :

- site de la CWaPE (Commission wallonne pour l'énergie): www.cwape.be
- site de la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) : www.creg.be

Choisir son fournisseur vous permet d'économiser chaque année de l'argent. Le prix peut être tiré vers le bas en jouant avec la concurrence.

Facture E12/0 0000001

1 Référence client : E12345678
Date : 02/04/2012
N° de TVA : BE 0900.000.000
2 Période du : 01/04/2012
au : 30/04/2012

Monsieur Dupont
Rue Dupont, 1
0000 - Dupont-ville

5 Facturation électricité

Adresse de fourniture		Gestionnaire réseau électricité		Gestionnaire réseau gaz	
Rue Dupont, 1 0000 - Dupont-ville		TECTEO RESA Secteur Elec Plaque d'électricité 71104 203 18 80			

3 Electricité code EAN : 8400000000000000001
4 Numéro de compteur : 00000001

		Durée du contrat : du 01/02/2012 au 31/01/2014			
		Soumis TVA		Non soumis	
Abonnement	Mensuel	1,03 €		1,03 €	
Forfait consommation	Mensuel	169,56 €	0,81 €	170,49 €	

Ensemble des sites et codes EAN		Soumis TVA		Non soumis		Total	
Total général HTVA		170,71 €		0,81 €		171,52 €	
+ TVA 21%		35,85 €		0,00 €		35,85 €	
Total à payer		206,56 €		0,81 €		207,37 €	

INFORMATION

MISE EN GARDE

Nous vous informons que la société RPN prospecte de porte-à-porte au nom de l'asbl ENSSA (Entraide Nationale pour les Services de Sécurité et Administratifs). Cette association est chargée de la rédaction d'une revue trimestrielle (ENSSA NHVAD Contacts) principalement axée sur les services de pompiers de l'ensemble de la Belgique.

Il s'agit d'une activité commerciale considérée comme activité ambulante et pour laquelle l'organisme a l'autorisation du SPF économie. En aucun cas il ne s'agit d'une activité philanthropique.

Cependant, les prospecteurs se font passer pour des membres du personnel des pompiers. Ils font du porte-à-porte pour récolter des dons à la zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau.

Nous vous confirmons qu'il n'y a aucune collecte organisée pour l'instant par cette zone de secours regroupant plusieurs casernes de pompiers de la région.

Pour rappel, si un jour vous êtes confronté à des personnes qui se font passer pour des pompiers, sachez que celles-ci doivent être en uniforme et détentrices d'une autorisation communale pour effectuer une collecte de porte-à-porte.

LOISIRS

LOISIRS EN FÊTE ! pour les 3-12 ans et leur famille

GRATUIT

Une journée pour rencontrer, découvrir, essayer...!

le dimanche 04/09/2016 à l'école de Sart

Rencontrez ... les associations culturelles, les clubs sportifs, les mouvements de jeunes, les bibliothèques et tous les partenaires de l'accueil temps libre de Jalhay et Sart regroupés en un seul lieu.

Découvrez ... lors d'une journée festive et familiale toutes les activités sportives, artistiques et ludiques organisées sur la commune ! Posez vos questions, prenez vos renseignements, les professionnels sont là pour partager leur passion avec vous !

Essayez ... gratuitement des activités ludiques et variées, tout ce que vous n'avez jamais osé tenter et inscrivez-vous en toute connaissance de cause.

Des stands, des initiations, des démonstrations, des jeux, de la petite restauration... pour passer un moment de détente en famille toutes générations confondues !

Une initiative du service **Accueil Temps Libre** de l'Administration communale, en collaboration avec les opérateurs de l'Accueil Temps Libre et les associations sportives et culturelles du territoire communal.

Adhésion à un Centre Culturel

Dans le contexte de l'entrée en vigueur, en janvier 2014, du nouveau décret des Centres Culturels, sous l'impulsion du centre culturel de Spa, le projet de centre culturel commun entre les communes de Spa, de Stoumont et Jalhay est aujourd'hui en route.

L'adhésion à un centre culturel relève principalement de la volonté de permettre aux habitants de notre commune de s'identifier au cadre de vie dans lequel ils vivent mais aussi de permettre à chacun de s'exprimer, voire de s'épanouir. La localisation du siège du centre culturel n'est pas en soi un impératif; les activités seront organisées dans les différentes entités par ou en collaboration avec les associations locales. Elles seront des lieux de partage, de participation, de détente.

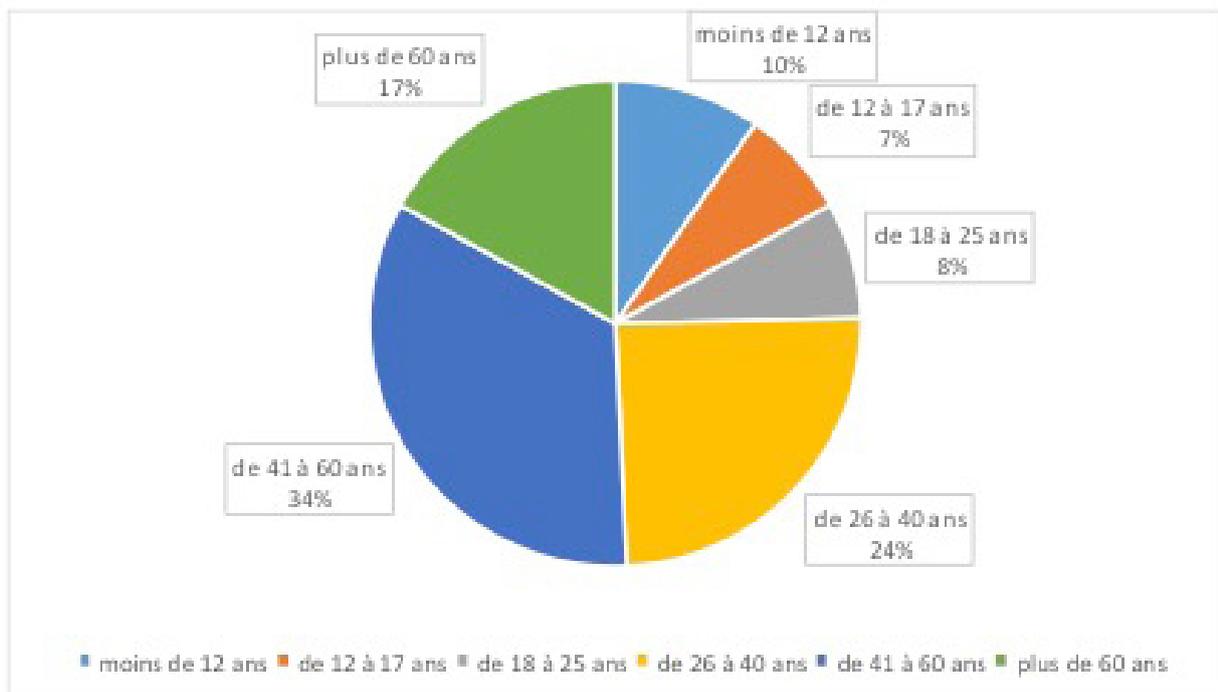
Le nouveau décret exige que les centres culturels construisent leurs actions sur base d'une analyse territoriale (analyse partagée). C'est dans ce cadre que deux actions ont été menées.

La parole des citoyens de Jalhay a été récoltée lors de deux rencontres afin de répondre à la question: « Habitant la commune de Jalhay, pour demain, je souhaite... ». Cette initiative a permis d'instaurer un espace de parole ouvert à tous.

Résultats des actions menées à Sart le 6 décembre 2015 et à Jalhay le 13 décembre 2015.

Cette opération fut couronnée de succès puisque 208 citoyens de 8 à 82 ans et de 9 villages différents ont exprimé leurs souhaits.

Les participants classés par âge :



Répartition par villages (9 villages)

Jalhay: 84, Sart : 31, Herbiester : 22, Tiège: 20, Charneux : 16, Four: 14, Surister : 13, Nivezé : 6, Solwaster: 2

Les thèmes principaux qui ressortent sont :

- Une meilleure offre culturelle et sportive ;
- De meilleures relations et collaborations entre les villages et associations ;
- La sauvegarde de la ruralité, de l'ambiance de village et des valeurs locales ;
- Une ouverture vers l'extérieur, du partage, des connexions ;
- Plus de sécurité routière et de mobilité ;
- Le respect et la protection de l'environnement...

Au cours de cette opération, une fresque de 2,50 mètres de haut et 10 mètres de long s'est progressivement constituée avec plus de 200 visages.

Après son inauguration, le 22 avril 2016, à Sart, à laquelle tous les citoyens sont conviés, celle-ci fera le tour des villages de la commune. Chacun aura ainsi l'occasion de la découvrir plus en détails.

- Sart, du 22 avril au 1er mai 2016
- Surister, du 2 au 11 mai 2016
- Solwaster, du 12 au 22 mai 2016
- Tiège, du 23 mai au 1er juin 2016
- Nivezé, du 2 au 12 juin 2016
- Jalhay, du 13 au 22 juin 2016

Une seconde action citoyenne a permis d'aller à la rencontre des enfants. Celle-ci a été menée dans les écoles primaires de la commune les 26 et 27 novembre 2015.

Résultats:

66 élèves de la 1ère à la 6e primaire se sont exprimés autour du thème de la « citoyenneté ». Des idées récurrentes sont apparues, comme le droit à l'éducation et à la scolarité, une sensibilité à la non-violence, le respect de l'environnement et de l'autre.

Thèmes les plus abordés :

1.Aide & Serviabilité / 2.Non-Violence / 3.Ouverture, Dialogue et Vivre-Ensemble / 4.Respect de l'Environnement / 5.Sécurité / 6.Scolarité /...

Juste ?

- Droit à la scolarité – 12x
- Non-Violence & Dialogues – 10x
- Droit au jeu & Savoir vivre ensemble – 4x
- Besoin et droit à la sécurité – 4x
- Respect de l'environnement – 4x

Injuste ?

- Violence / Conflits / Guerres – 25x
- Insécurité sur les routes – 7x
- Inégalité des richesses – 8x

Moi citoyen actif ?

- Serviabilité & Aide – 65x
- Ouverture aux autres – 15x
- Médiation & Dialogue – 12x
- Don et Aide aux démunis – 11x
- Politesse – 9x
- Non-violence – 7x
- Partage – 4x

Ma ville / mon village idéal(e) ?

- Besoin d'espaces de jeux, de détente et de rencontre – 18x
- Respect de l'environnement – 16x
- Besoin d'espaces verts et moins de circulation routière – 14x
- Proximité des services et commerces – 11x
- Besoin de sécurité – 9x
- Présence d'école – 7x
- Besoin de contact et d'amitié – 5x



Habitant la commune de Jal
Décembre 2015 – Centi

Il appartient désormais au Conseil d'Orientation (composé de représentants du milieu associatif, des partenaires éducatifs jalhaytois et de membres de l'équipe d'animation du Centre culturel) de dégager des enjeux communs et de proposer une série d'actions culturelles en lien avec cette analyse.

Depuis plusieurs mois maintenant, celui-ci travaille en partenariat avec l'équipe du Centre Culturel de Spa. Cette collaboration est efficace et constructive, ce qui est prometteur pour l'avenir dans le contexte du dossier de reconnaissance de centre culturel commun qui devrait être déposé avant fin juin 2016.

Il restera également à trouver le nom du nouveau Centre Culturel.



l'hay, pour demain je souhaite...
e culturel Jalhay-Spa-Stoumont

Budget communal 2016.

Le 26 octobre dernier, le conseil communal a voté une importante modification budgétaire, notamment en ce qui concerne les investissements à l'extraordinaire. Le montant de ces investissements s'élevait à 6.660.332,69 €. En 2016, en plus de la dotation à la zone de secours (323.860 €) prévue à l'ordinaire, nous devons, en exercices antérieurs, intervenir dans les frais 2013 du service incendie (ancienne zone) pour un montant de 497.289,82 €. Ces deux éléments nous imposent, afin de garder une situation financière saine, de limiter les nouveaux investissements. C'est pour cela que nous n'avons inscrit que peu de nouveaux projets à l'extraordinaire. En plus des projets de la dernière modification budgétaire, c'est au niveau des voiries que nous concentrerons nos efforts. Le montant total des investissements à l'extraordinaire est ainsi de 4.454.295,41 € (exercice propre et exercices antérieurs).

Les conséquences des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir placent les communes dans des situations délicates. Outre les retards dans les recettes d'additionnels, de nombreuses dotations sont robotées voire supprimées. Ainsi, suite à un nouveau mode de calcul, nous n'avons plus droit à la compensation pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (24.553,29 €) ; le fonds des communes est plus faible que ce qu'il aurait dû être ; des subsides sont revus à la baisse (culture, urbanisme...) ; le Pri stagne alors que le parc immobilier augmente fortement, notamment par la construction de nombreux immeubles à appartements. De plus, l'obligation, comme dit plus haut, de payer deux fois pour l'incendie la même année, plombe le résultat global du budget.

Pour l'ordinaire, deux points importants sont à relever. Tout d'abord, le fait que les dépenses de personnel diminuent par endroit du fait que, en 2015, nous devions prévoir une indexation de 1,5 % et qu'il n'y a pas eu d'indexation des salaires et que, pour 2016, il n'y a pas d'indexation à prévoir. Ensuite, les dépenses liées à la crèche et à la reprise, par la commune, de l'activité « crèche » de la MCAE, augmentent de façon importante. Ces dépenses sont compensées, en partie, par des recettes supplémentaires liées à la fonction.

Au final, le budget extraordinaire est à l'équilibre.



Quelques chiffres.

1. Budget ordinaire (permettant le fonctionnement de la commune).

Les recettes sont de 8.899.399,88 Eur.;

Les dépenses sont de 8.536.692,15 Eur.;

Ce qui laisse un boni de 362.707,73 Eur. à l'exercice propre;

A ce boni, vient s'ajouter la somme de 432.881,57 EUR., pour les exercices antérieurs, qui se décompose comme suit:

- boni du service ordinaire (après la modification budgétaire) : 974.805,21 Eur.

- dépenses relatives aux exercices antérieurs : -541.923,64 Eur.

Soit un total de 795.589,30 Eur. sur lequel on prélève 617.356,53 Eur.

- pour financer l'extraordinaire : 615.856,53 Eur.;

- pour alimenter le fonds de réserve ordinaire : 1.500 Eur.

Au final, le budget est présenté avec un boni de 178.232,77 Eur.

2. Budget extraordinaire (investissements).

Les recettes (au propre et exercices antérieurs) sont de 2.974.966,98 Eur.;

les dépenses (au propre et exercices antérieurs) sont de 4.454.295,41 Eur.;

ce qui laisse un mali de 1.490.840,37 Eur. à l'exercice propre

financé par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Au final, le budget extraordinaire est à l'équilibre.

3. Les dépenses de dette.

Les charges de dette (intérêts et remboursement) s'élèvent à 699.909,93 Eur (dont un montant de 55.872 Eur. totalement remboursé par le CRAC), soit 82 Eur. par habitant (133 Eur. par habitant pour la Province et 144 Eur. par habitant pour la Région en 2013).





Réseau de Lecture publique de Jalhay

Les bibliothèques de Jalhay et de Sart sont des lieux de rencontre et de découverte au centre de vos villages. Différents espaces sont proposés où chacun peut trouver sa place.

Romans, documentaires, périodiques, presse quotidienne, jeux ou Internet, il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

Un espace est spécialement réservé aux collections pour les adolescents. Ils peuvent y trouver leurs lectures scolaires, mais également des romans, des bandes dessinées ou des mangas; ainsi que des informations sur les études.

Dans la section adulte, un coin est également réservé à la lecture et à l'espace documentaire. Vous y trouverez les réponses à vos interrogations en matière de jardinage, de cuisine, de voyage, ou d'éducation et de psychologie... Le prêt entre bibliothèques de la Province de Liège renforce également nos collections. N'hésitez donc pas à nous demander un titre que vous ne trouveriez pas en rayons.



En bref

Jeudi 24 mars

Conférence « Vivre les troubles de l'attention au quotidien »

Animée par Anne-Françoise Pirard

Salle audio (école de Jalhay), à 20h00. Prix : 5 €

Du 4 mai au 1^{er} juin

Initiation à la recherche sur Internet (10 heures / 35 €)

Mercredi de 9h30 à 11h30, à la bibliothèque de Jalhay

Mercredi de 18h00 à 20h00, à la bibliothèque de Sart

Bibliothèque de Jalhay, rue de la Fagne 15
087/64 60 98 bibliotheque.jalhay@skynet.be

Bibliothèque de Sart, rue F. Michoel 164a
087/29 90 24 bibliotheque.sart@skynet.be

HORAIRES

Mardi	13h30 à 17h00
Mercredi	13h30 à 18h00
Vendredi	13h30 à 18h00
Samedi	09h00 à 13h00

2^{ème} édition du Marché du Terroir à Sart en 2016

Suite à l'énorme succès de la 1^{ère} édition du Marché du Terroir qui a eu lieu en octobre 2015, l'Office du Tourisme de Jalhay/Sart, avec l'aide de citoyens de la commune, a décidé d'organiser la 2^{ème} édition du Marché du Terroir à l'extérieur, sur la magnifique Place du Marché, le vendredi 22 avril 2016 de 15h00 à 21h00.

Nous sommes encore à la recherche de producteurs locaux qui souhaitent promouvoir leurs produits de bouche, semis et plants, soit par un stand de vente, soit par un stand de présentation.

Une page Facebook a été créée pour cette occasion: ww.facebook.com/MarcheDuTerroirDeSart
N'hésitez pas à l'alimenter et à la partager!

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :
par courriel: info@tourismejalhaysart.be
par téléphone au 087/47.47.37, du jeudi au lundi de 9h00 à 17h30 et le mercredi de 13h00 à 17h30.

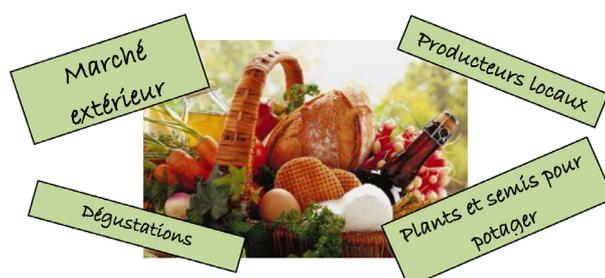
Au plaisir de vous compter parmi nos exposants!

Pour toute information concernant nos manifestations, vous pouvez consulter notre site internet sur www.tourismejalhaysart.be



L'Office du Tourisme de Jalhay-Sart et des citoyens de la Commune
organisent la **2^e édition** du

« Marché du terroir »



LE VENDREDI 22 AVRIL 2016

de 15h à 21h

Place du Marché

4845 SART-JALHAY

Editeur responsable : OTIS - Jalhay-Sart



visitez notre page Facebook : www.facebook.com/MarcheDuTerroirDeSart

Renseignements et inscription des producteurs

Office du Tourisme de Jalhay-Sart : 087 / 47.47.37

info@tourismejalhaysart.be



Infractions au code de la route

Nous constatons que, quotidiennement, des personnes se garent sur les trottoirs, passages pour piétons ou à d'autres endroits non autorisés par le code de la route.

L'encombrement des trottoirs ou des zones non autorisées crée des difficultés importantes aux chemine-ments des piétons et notamment aux personnes à mobilité réduite.

Lorsque les passages pour piétons sont squattés par des véhicules, ceux qui traversent peuvent se retrou- ver piégés sur la chaussée, a fortiori lorsqu'ils ont des difficultés à franchir des trottoirs surélevés.

De même, lorsqu'ils sont garés de manière illicite, les véhicules peuvent constituer des masques qui, en réduisant la visibilité réciproque des piétons et des automobilistes, génèrent des situations acciden- togènes.

Le code de la route distingue plusieurs catégories de stationnements qu'il sanctionne plus ou moins sévèrement en fonction des lieux et de leurs caractéristiques; de la simple gêne au danger en pas- sant par l'abus :



1 - Les infractions du code de la route faisant l'objet d'amendes administratives de 55 euros sont :

(liste non exhaustive)

- les violations aux règles de base du Code de la route en matière d'arrêt et de stationnement (sta- tionnement à droite, accotement, etc.).
- le stationnement dangereux ou gênant ainsi que toutes les règles de distance liées à la situation des lieux (feux rouges, passage pour piétons, etc.).
- les règles de base du Code de la route liées au stationnement (distance d'un autre véhicule, type de voirie, accès carrossable, etc.).
- stationnement des camions pendant plus de 8 heures en agglomération.
- stationnement pour personne handicapée sans apposer la carte.
- non-respect des signaux E1, E3, E5, E7 et de type E9 relatifs à l'arrêt et au stationnement.
- le stationnement sur les îlots directionnels.

2 - Les infractions du Code de la route faisant l'objet d'amendes administratives de 110 euros sont :

(liste non exhaustive)

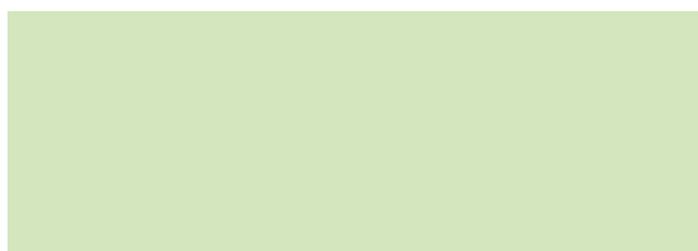
- stationnement **sur le trottoir**, les pistes cyclables, **les passages pour piétons**, dans les tunnels, dans le haut d'une côte et dans les virages.
- stationnement sur un emplacement pour handicapé sans être détenteur d'une carte.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

AVRIL	2016
Tout le mois à l'OTJS	Exposition de Christian et Stéphane Michaux
2	Sart : balade contée
3	Jalhay : chasse aux oeufs
22	Sart : marché du terroir
23	Jalhay : Concert musical
24	promenade entre Tiège et Sart



MAI	2016
Tout le mois à l'OTJS	Exposition de Patrice Outers
1	Jalhay : jogging
7	Herbiester : soirée des années 80
8	Jalhay - Sart : cortège patriotique
8	Promenade : les arbres de chez nous
13	Solwaster : kermesse
15	Sart : brocante sur la place
21	Jalhay : challenge Piron
21	Promenade à Foyr
21	Sart : hommage à Jacques Fettweiss
22	Tiège : VTT
28	Sart : marche des corsaires de Sart-Lez-Spa
29	Sart : procession



JUIN	2016
Tout le mois à l'OTJS	Exposition de Nicole Fontaine
5	Jalhay : grande brocante et marché aux fleurs
12	Jalhay : 27 ^{ème} rando VTT des Hautes-Fagnes
12	Tiège : Rencontre de Noël
12	Sart : « Attrails de Noël ». Balade guidée aux flambeaux. **Balade photos** (OTJS)
12	Promenade : fleurs des prés et insectes
17	Sart : concert de l'atelier guitare de la MJJS
25	Promenade : au fil du Louba

JUILLET	2016
Tout le mois à l'OTJS	Exposition de Christine BOUTET et Francine LANDRAIN «Féerie hivernale et magie de Noël »
1-2-3	Sart-Station : kermesse
10	Solwaster : marche ADEPS
10	Surister : balade du Peket
10	Solwaster : promenade
13	Sart : balade contée
23	Jalhay : la fiesta du boeuf
23	Sart : promenade sur les plantes comestibles



AOÛT	2016
Tout le mois à l'OTJS	Exposition de Christine BOUTET et Francine LANDRAIN «Féerie hivernale et magie de Noël »
6	Solwaster : berbecue
7	Sart : promenade «Wihonfagne»
13	Tiège : fête du village - BBQ
13	Sart: bal tropical
14	Tiège : fête du village
15	Sart : messe solennelle
17	Sart : balade contée
19-20-21	Charneux : kermesse
26/08 au 18/09	Sart : exposition d'Olivier Pirnay
27	Sart : promenade dans les Hautes Fagnes
28	Solwaster : rallye équestre



SEPTEMBRE	2016
Tout le mois à l'OTJS	Exposition de Christine BOUTET et Francine LANDRAIN «Féerie hivernale et magie de Noël »
3	Herbiester : souper fin de saison des «Pinsonniers de la bonne humeur»
10	Herbiestrail
10	Sart : promenade «champignons»
11	Herbiester : jeux populaires
17	Jalhay: concert «Marienchôr Eupen»
17	Sart : promenade «Les charmes de la Hoegne»
23-24-25	Sart : kermesse
25	Sart : messe solennelle
25	Solwaster : brocante et artisans

103, la ligne d'écoute pour les jeunes



Ecoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes.

Les jeunes qui appellent le 103 parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, maltraitance ou harcèlement.

Concernant la maltraitance, voici des exemples de questions posées aux écoutant(e)s du 103 :

- « On a créé un groupe Facebook pour m'insulter. »
- « Mon ex. a posté des photos de moi en petite tenue sur internet. »
- « Des gens créent des faux profils pour venir me harceler, comment je peux faire ? »
- « Un homme plus vieux que moi vient tout le temps me parler. »
- « Des gens font courir des rumeurs sur moi. »

Être écouté et soutenu anonymement, avec bienveillance et immédiatement, motive la plupart des appels. Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte. Notre but est de faire cheminer la réflexion des jeunes et de les responsabiliser face à leur démarche et aux choix qui s'offrent à eux, tout en leur transmettant les informations pertinentes qui éclaireront ces choix.